



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 178 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision N °2013303-0002 - Délégation de signature en matière de ressources humaines - Mise à jour le 30 octobre 2013	1
---	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0155 - Arrêté portant délégation de signature à : Telle Philippe, Ciora Véronique, Tur Jeanne- Marie, Siska Catherine, Lavoix Christine, Pillot Catherine, Desenclos Patricia, Hordesseaux Sylvie, Pretet Gisèle, Rebeyrotte- Remacly Annie	6
Arrêté N °2013245-0027 - Arrêté portant délégation de signature à Nadine CHATELIN, Laurent PAGEAULT, Michèle COME, Christophe LE MAUX, Marc NEDELEC, Christelle LIU CUISINIER, Perrine BENARD, Christine MARINECHE, Virginie VILAIN, Stéphanie SIMON, Stéphane RIVA, Guillaume LEFIER, Fabian SOULIER, Sandrine ROUVET, Sophie CARRON, Yann GONDOUIN, Stéphane JARNY, Cécilia CAIRO, Ronan MARCHADOUR, Henri LE SAINT, Viviane VILLESUZANNE, Denis JOSIERE, Claudine QUERCELIN, Claire HOLLAN, Patrick NDONG, Stéphane ROY, Emmanuelle ZINZUL	9
Arrêté N °2013245-0028 - Arrêté portant délégation de signature à : Philippe Bonnin, jacqueline Rejasse, Jean Erard, Florence Auge, Delphine Giraud, Frédéric Fantoni, Pierre Gelebart, Béatrice Bacher, Laurence Dubos, Roseline Mandil, Jean Pierre Magot, Marie Oliva, Marie Hélène Catte, Jocelyne Mespouledé, Anthony Chapon	15
Arrêté N °2013245-0029 - Arrêté portant délégation de signature à : Briffeuil Thomas, Cros Mireille, Desmet Pascale, Jabre Ilyas, Meunier Jeannine, Soulier Philippe, Tailame Dominique, Wojciekowski Jean Jacques , Gautier Nathalie, Impieri Marie Pierre, Rouannet Thierry,	20
Arrêté N °2013245-0030 - Arrêté portant délégation de signature à : Angles Corinne, Arneodo Armelle, Grosset Ghislaine, Hennebelle Antoine, Lacaze Marie, Perez Olivier, Tabary Florence, Venzac Patricia, Dutertre Marie Claire, Goncalves Anne Marie, Le Roscouet Liliane, Vincenot Elodie	22
Arrêté N °2013245-0031 - Arrêté portant délégation de signature à : Séverine Billoue, Christophe Claustres, Hervé Darnis, Cathy Guerer, Sophie Guillon, Arnaud Le Meur, Arnaud Perronnet, Frédéric Vivien, Christine Ducloux- Degioanni, Daniel Froin, Aude Loth, Audrey Marsat, Jean- Baptiste Mazaud	25
Arrêté N °2013245-0032 - Arrêté portant délégation de signature à : Lemerancier Mathieu, Perazzoli Laurent, Rancoule Raphaël, Rigoir Astrid, Bardon Dominique, Chung- Poo- Lun Laurence, Messoud Chafik, Raffi Fabienne, Vignau Laurent	28
Arrêté N °2013245-0033 - Arrêté portant délégation de signature à : Lievens Benjamin, Lemaire Renaud, Roumanes Daniel, Sastre Aurélie, Alexandre- Alves Joseph, Arci Léa, Celestine Joël, De Vincenzi Nadine, Duarte Andréa, Florimond Roselyne, Fouillet Jean- Yves, Le Berre Florian, Le Brenn Yann, Mineaud Anne, Olivier Franck, Sogny Christine, Tincres Gaëlle, Amalou Habiba, Blanlot Thierry, Bouillon Cyril, Joubert Arnaud, Lefebvre Yannick, Mansouri Fatma, Mecionyte Vilma, Presti Valérie, Varnica Sophie, Fouillet Jean Yves, L	31

Arrêté N °2013274-0011 - Arrêté portant délégation de signature à : Herbin Claude, Pesenti Laurent, Cales Céline, Chiron Flavien, Blanc Béatrice, Gandre Corinne, Dafit Annie, Brazet Michel, Régina Alex, Lahure Pascal	34
Arrêté N °2013290-0015 - Arrêté portant délégation de signature à Hervé SIGRIST, Sophie CHAMBON, Serge JOSIAS, Jean- Charles CALAIS, Pascale VIVE, Eric LAFITTE, Arnaud Hureau, Patrice TARTAS, Aimery Bacofin, Anthony Guerreiro, Sandrine Brunelière	36



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013303-0002

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 30 Octobre 2013

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature en matière de
ressources humaines - Mise à jour le 30
octobre 2013

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

ARTICLE 1

De donner délégation de signature à Pierre TROUILLET, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

ARTICLE 2

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
2. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
3. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
4. les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
5. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
6. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail ;

7. les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
10. les décisions portant admission à la retraite ;
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe JACOB, Olivier MARLAND, Directeur du pôle « gestion administrative et sociale », reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour les seules décisions visées aux points 7, 8, 9, 10, 11 et 12 indiqués ci-dessus.

ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
M. Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
M. Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA –ERF
M. Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises		
M. Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
M. Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA

ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;

- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

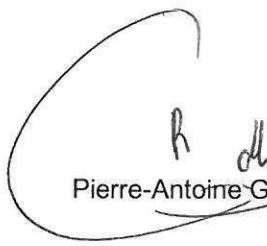
NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE	Directeur délégué aux affaires régionales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mattieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage		
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Directeur adjoint
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur

Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco		
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage		
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Laurent PERNA	Secrétaire général
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 30 octobre 2013



 Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0155

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : Telle
Philippe, Ciora Véronique, Tur Jeanne- Marie,
Siska Catherine, Lavoix Christine, Pillot
Catherine, Desenclos Patricia, Hordesseaux
Sylvie, Pretet Gisèle, Rebeyrotte- Remacly
Annie

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des Impôts des Entreprises du 6^e arrdt
Notre-Dame-des-Champs
9 place Saint Sulpice
75292 PARIS cedex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises du 6^e arrdt Notre-Dame-des-Champs

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. TELLE Philippe, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises du 6^e arrdt Notre-Dame-des-Champs, à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € en cas d'absence du chef de service et dans la limite de 15 000 € lorsque le chef de service est présent ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ; en cas d'absence du chef de service et dans la limite de 15 000 € lorsque le chef de service est présent,

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances;

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CIORA Véronique	contrôleuse	10 000€	10 000€
TUR Jeanne-Marie.	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
SISKA Catherine.	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
LAVOIX Christine	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
PILLOT Catherine	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
DESENCLOS Patricia	contrôleuse PI	10 000€	10 000€
HORDESSEAUX Sylvie	contrôleuse	10 000€	10 000€
PRETET Gisèle	contrôleuse	10 000€	10 000€
REBEYROTTE-REMACLY Annie	contrôleuse	10 000€	10 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le - 1 OCT. 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Didier JULLIARD





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0027

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Nadine CHATELIN, Laurent PAGEAULT,
Michèle COME, Christophe LE MAUX, Marc
NEDELEC, Christelle LIU CUISINIER,
Perrine BENARD, Christine MARINECHE,
Virginie VILAIN, Stéphanie SIMON,
Stéphane RIVA, Guillaume LEFIER, Fabian
SOULIER, Sandrine ROUVET, Sophie
CARRON, Yann GONDOUIN, Stéphane
JARNY, Cécilia CAIRO, Ronan
MARCHADOUR, Henri LE SAINT, Viviane
VILLESUZANNE, Denis JOSIERE, Claudine
QUERCELIN, Claire HOLLAN, Patrick
NDONG, Stéphane ROY, Emmanuelle
ZINZUL *Arrêté N°2013245-0027 - 31/10/2013*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 16ème Porte Dauphine
146 Avenue de Malakoff
75 116 PARIS Cedex 18

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine...

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine CHATELIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine... , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après qui sont habilités par la présente à effectuer tous actes d'administration et de gestion du service au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

PAGEAULT Laurent	COME Michèle
-------------------------	---------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LE MAUX Christophe	LIU CUISINIER Christelle	BENARD Perrine
NEDELEC Marc	MARINECHE Christine	VILAIN Virginie

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

SIMON Stéphanie	LEFIER Guillaume	ROUVET Sandrine
RIVA Stéphane	SOULIER Fabian	CARRON Sophie

4°) Dans la limite de 2 000€, délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

GONDOUIN Yann	JARNY Stéphane	CAIRO Cécilia

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
PAGEAULT Laurent	Inspecteur	15 000€
COME Michèle	Inspecteur	15 000€
MARCHADOUR Ronan	Contrôleur principal	10 000€
LE SAINT Henri	Contrôleur principal	10 000€
VILLESUZANNE Viviane	Contrôleur principal	10 000€
JOSIERE Denis	Contrôleur	5 000€
QUERCELIN Claudine	Contrôleur	5 000€
HOLLAN Claire	Contrôleur	5 000€
NDONG Patrick	Contrôleur	5 000 €
ROY Stéphane	Contrôleur	5 000 €
ZINZULA Emmanuelle	Contrôleur	5 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée pour la fonction accueil à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NEDELEC Marc

- - dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

THEVENIN Marie-Elisabeth

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

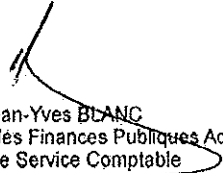
NEDELEC Marc

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 Septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,


Jean-Yves BLANC
Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0028

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Philippe Bonnin, Jacqueline Rejasse, Jean Erard, Florence Auge, Delphine Giraud, Frédéric Fantoni, Pierre Gelebart, Béatrice Bacher, Laurence Dubos, Roseline Mandil, Jean Pierre Magot, Marie Oliva, Marie Hélène Catte, Jocelyne Mespouledé, Anthony Chapon



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIE Paris 15^{ème} Saint-Lambert
13 rue du Général Beuret
75712 PARIS cedex 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Philippe BONNIN, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert**, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Jacqueline REJASSE	Jean ERARD	Florence AUGÉ
--------------------	------------	---------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Delphine GIRAUD	Frédéric FANTONI	Pierre GELEBART
Béatrice BACHER	Laurence DUBOS	Roseline MANDIL
Jean-Pierre MAGOT	Marie OLIVA	
Marie-Hélène CATTE	Jocelyne MESPOULEDE	Anthony CHAPON

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Shirley CHALEIX.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Jacqueline REJASSE	inspecteur	15 000 €
Jean ERARD	inspecteur	15 000 €
Florence AUGE	inspecteur	15 000 €
Delphine GIRAUD	contrôleur	10 000 €
Frédéric FANTONI	contrôleur	10 000 €
Pierre GELEBART	contrôleur	10 000 €
Béatrice BACHER	contrôleur	10 000 €
Laurence DUBOS	contrôleur	10 000 €
Roseline MANDIL	contrôleur	10 000 €
Jean-Pierre MAGOT	contrôleur	10 000 €
Marie OLIVA	contrôleur	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert


Daniel SERVOZ
Chef de service comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0029

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Briffeuil Thomas, Cros Mireille, Desmet
Pascale, Jabrellyas, Meunier Jeannine, Soulier
Philippe, Tailame Dominique, Gautier
Nathalie, Impieri Marie Pierre, Rouannet
Thierry,



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise du 6^{ème} arrondissement
9 Place Saint Sulpice 75292 Paris Cedex 06

Arrêté portant délégation de signature
Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du 6^{ème} Arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R° 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BRIFFEUIL Thomas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
CROS Mireille	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DESMET Pascale	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
JABRE Ilyas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MEUNIER Jeannine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
SOULIER Philippe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
TAILAME Dominique	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
WOJCIEKOWSKI Jean-Jacques	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GAUTIER Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
IMPIERI Marie-Pierre	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ROUANNET Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02-09-2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Catherine ROCH

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0030

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Angles Corinne, Arneodo Armelle, Grosset
Ghislaine, Hennebelle Antoine, Lacaze Marie,
Perez Olivier, Tabary Florence, Venzac
Patricia, Dutertre Marie Claire, Goncalves
Anne Marie, Le Roscouet Liliane, Vincenot
Elodie



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise du 14^{ème} arrondissement
29, rue du Moulin Vert
75675 PARIS CEDEX 14

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du Pôle de contrôle et d'expertise du 14^{ème} Arrondissement de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANGLES Corinne	Inspectrice	15 000	15 000
ARNEODO Armelle	Inspectrice	15 000	15 000
GROSSET Ghislains	Inspectrice	15 000	15 000
HENNEBELLE Antoine	Inspecteur	15 000	15 000
LACAZE Marie	Inspectrice	15 000	15 000
PEREZ Olivier	Inspecteur	15 000	15 000
TABARY Florence	Inspectrice	15 000	15 000
VENZAC Patricia	Inspectrice	15 000	15 000

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DUTERTRE Marie-Claire	Contrôleuse	10 000	10 000
GONCALVES Anne-Marie	Contrôleuse	10 000	10 000
LE ROSCOUET Lilliane	Contrôleuse principale	10 000	10 000
VINCENOT Elodie	Contrôleuse	10 000	10 000

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Denise IMBERT



Denise IMBERT
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0031

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Chaillot - Porte Dauphine
146 avenue de Malakoff
75775 PARIS cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels
Chaillot - Porte Dauphine du 16^{ème} arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Séverine BILLOUE	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Christophe CLAUSTRÉS	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Hervé DARNIS	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Cathy GUÉRER	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Sophie GUILLON	Inspectrice	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud LE MEUR	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Arnaud PERRONNET	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros
Frédéric VIVIEN	Inspecteur	15.000 euros	15.000 euros

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christine DUCLOUX-DEGIOANNI	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Daniel FROIN	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros
Aude LOTH	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Audrey MARSAT	Contrôleuse	10.000 euros	10.000 euros
Jean-Baptiste MAZAUD	Contrôleur	10.000 euros	10.000 euros

Article 2


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laure RAY

Signature



Laure RAY
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0032

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Lemercier Mathieu, Perazzoli Laurent,
Rancoule Raphaël, Rigoir Astrid, Bardon
Dominique, Chung- Poo- Lun Laurence,
Messoud Chafik, Raffi Fabienne, Vignau
Laurent

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Auteuil la Muette
12, rue George SAND
75796 Paris Cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels Auteuil la Muette du 16ème
Arrondissement de Paris

Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LEMERCIER Mathieu	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI Laurent	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RANCOULE Raphaël	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RIGOIR Astrid	Inspectrice	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BARDON Dominique	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CHUNG-POO-LUN Laurence	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MESSOUD Chafik	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
VIGNAU Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

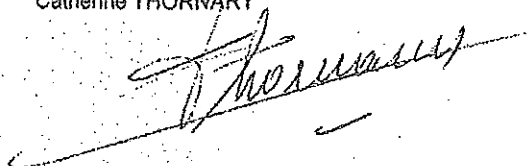
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02 septembre 2013

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Catherine THORNARY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Thornary', written over a horizontal line.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0033

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Lievens Benjamin, Lemaire Renaud,
Roumanes Daniel, Sastre Aurélie, Alexandre-
Alves Joseph, Arci Léa, Celestine Joël, De
Vincenzi Nadine, Duarte Andréa, Florimond
Roselyne, Fouillet Jean- Yves, Le Berre
Florian, Le Brenn Yann, Mineaud Anne,
Olivier Franck, Sogny Christine, Tincres
Gaëlle, Amalou Habiba, Blanlot Thierry,
Bouillon Cyril, Joubert Arnaud, Lefebvre
Yannick, Mansouri Fatma, Mecionyte Vilma,
Presti Valérie, Varnica Sophie, Fouillet Jean
Yves, L



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLE FISCAL SUD OUEST
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16E PORTE DAUPHINE
146, AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LIEVENS Benjamin, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LEMAIRE Renaud

ROUMANES Daniel

SASTRE Aurélie

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ALEXANDRE-ALVES Joseph

FLORIMOND Roselyne

OLIVIER Franck

ARCI Léa

FOUILLET Jean-Yves

SOGNY Christine

CELESTINE Joël

LE BERRE Florian

TINCRES Gaëlle

DE VINCENZI Nadine

LE BRENN Yann

DUARTE Andrée

MINEAUD Anne

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMALOU Habiba

JOUBERT Arnaud

MECIONYTE Vilma

BLANLOT Thierry

LEFEBVRE Yannick

PRESTI Valérie

BOUILLON Cyril

MANSOURI Fatma

VARNICA Sophie

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

FOUILLET Jean-Yves Contrôleur
LEMAIRE Renaud Inspecteur


ROUMANES Daniel
SASTRE Aurélie

Inspecteur
Inspectrice

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013,
Le comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine


Bernard PERILLIER



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013274-0011

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Herbin Claude, Pesenti Laurent, Cales Céline,
Chiron Flavien, Blanc Béatrice, Gandre
Corinne, Dafit Annie, Brazet Michel, Régina
Alex, Lahure Pascal



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement
9 Place SAINT Sulpice 75292 Paris Cédex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivantes ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HERBIN Claude	Inspecteur	15.000 €	15.000 €
PESENTI Laurent	Inspecteur	15.000 €	15.000 €
CALES Céline	Inspectrice	15.000 €	15.000 €
CHIRON Flavien	Inspecteur	15.000 €	15.000 €
BLANC Béatrice	Inspectrice	15.000 €	15.000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GANDRE Corinne	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
DAFIT Annie	Contrôleur	10.000 €	10.000 €
BRAZET Michel	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
REGINA Alex	Contrôleur principal	10.000 €	10.000 €
LAHURE Pascal	Contrôleur	10.000 €	10.000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} octobre 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laurent JAULHAC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013290-0015

**signé par
Autres signataires**

le 17 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Hervé SIGRIST, Sophie CHAMBON, Serge JOSIAS, Jean- Charles CALAIS, Pascale VIVE, Eric LAFITTE, Arnaud Hureau, Patrice TARTAS, Aimery Bacofin, Anthony Guerreiro, Sandrine Brunelière



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle de contrôle et expertise des particuliers
Fiscalité immobilière 16^{ème} AUTEUIL
12, rue George Sand
75796 Paris cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle expertise des particuliers – fiscalité immobilière 16^{ème} AUTEUIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Hervé SIGRIST	Sophie CHAMBON	Serge JOSIAS
Jean-Charles CALAIS	Pascale VIVE	Eric LAFITTE
Arnaud HUREAU		

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Patrice TARTAS	Aimery BACOFIN	Anthony GUERREIRO
Sandrine BRUNELIERE		

2°), les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Hervé SIGRIST	Sophie CHAMBON	Serge JOSIAS
Jean-Charles CALAIS	Pascale VIVE	Eric LAFITTE
Arnaud HUREAU		

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Patrice TARTAS	Aimery BACOFIN	Anthony GUERREIRO
Sandrine BRUNELIERE		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 17 octobre 2013

La responsable du pôle de contrôle expertise des
particuliers – fiscalité immobilière 16^{ème} AUTEUIL



Elisabeth TRESARRIEU